

## Contribution de Wecf France à la Feuille de route

Protéger les enfants des jouets dangereux et renforcer le marché unique — Révision de la directive sur la sécurité des jouets

Women Engage for a Common Future, France (Wecf France) se félicite du projet de la Commission européenne de réviser la directive européenne sur la sécurité des jouets. En tant que bureau français du réseau écoféministe international WECF regroupant 150 femmes et organisations civiles non gouvernementales engagées dans la construction d'un environnement sain et actives au niveau de l'UE en vue d'un avenir sans produits toxiques, Wecf France appelle les autorités européennes à renforcer les réglementations relatives aux produits chimiques dangereux.

Nous encourageons également vivement la communauté européenne à élargir le champ d'application pour les jouets et les produits destinés aux enfants âgés de plus de 36 mois.

**" Objectif de la Commission européenne : Étendre l'approche générale d'évaluation des risques actuellement intégrée dans la directive uniquement pour les CMR à d'autres substances les plus dangereuses telles que les perturbateurs endocriniens ou les substances qui sont persistantes et bioaccumulables ;"**

Nous sommes d'accord pour élargir le champ d'application de la directive à tous les perturbateurs endocriniens ou aux substances persistantes et bioaccumulables. Wecf France et d'autres ONG à travers l'Europe ont démontré à plusieurs reprises la présence et/ou la contamination de jouets par des polluants organiques persistants (POP) ainsi que par des perturbateurs endocriniens (PE).

Des tests de produits menés par Wecf France, Arnika, HEAL, IPEN et d'autres organisations européennes ont montré que des articles, dont des jouets en plastique, en vente en Europe contenaient des produits chimiques retardateurs de flamme bromés, notamment des éthers diphényles polybromés (PBDE), du tétrabromobisphénol-A (TBBA) et plusieurs nouveaux RFB (c'est-à-dire, le 1,2-bis(2,4,6-tribromophénoxy) éthane (BTBPE), le décabromodiphényléthane (DBDPE), l'hexabromobenzène (HBB), l'octabromo-1,3,3-triméthylphényl-1-indane (OBIND), le 2,3,4,5,6-pentabromoéthylbenzène (PBEB), et Pentabromotoluène (PBT)) qui sont connus pour être des polluants organiques persistants interdits dans le monde entier, des perturbateurs endocriniens ou des composés potentiellement persistants et bio-accumulables dont les connaissances toxicologiques sont limitées.

Nous souhaitons que l'utilisation des **retardateurs de flammes**, qu'ils soient chimiquement liés ou pas à la fibre, soient **interdite** dans les jouets

Nous souhaitons que l'ensemble des **phtalates soient interdits/substitués** dans les jouets.

L'étude<sup>1</sup> menée par l'ONG Arnika entre 2007 et 2016 a conclu que l'absence de plusieurs phtalates précédemment trouvés dans les produits est due à des changements dans la législation. Néanmoins, les données montrent que le phtalate le plus réglementé, le DEHP (di(2-ethylhexyl) phtalate), a été remplacé par de nouvelles substances de ce groupe, qui s'avèrent également être des perturbateurs endocriniens et/ou des composés bioaccumulatifs, par exemple le DOIP (bis(2-éthylhexyl) isophtalate).

<sup>1</sup> Etude Finds Toys Made of Black Recycled Plastics Pose Serious Threat to Children's Health: <https://english.arnika.org/press-releases/study-finds-toys-made-of-black-recycled-plastics-pose-serious-threat-to-children-s-health> (en date du 27.10.21)

Si le champ d'application de la directive européenne sur les jouets pour enfants est étendu aux perturbateurs endocriniens en aux substances persistantes et bioaccumulables, les substituts regrettables du groupe des phtalates ne devraient pas se retrouver dans les produits pour enfants.

**"Objectif de la Commission européenne : Permettre la fixation de valeurs limites chimiques pour tous les jouets et pas seulement pour ceux destinés aux enfants de moins de 36 mois ;"**

Plusieurs études menées par les ONG, dont Wecf France ont montré que le champ d'application de la directive sur la sécurité des jouets est insuffisant pour protéger les enfants. Les enfants sont souvent exposés à des substances très dangereuses par le biais non seulement des jouets, mais aussi des accessoires de sport, des vêtements et des chaussures ou des accessoires de coiffure, des ustensiles de cuisine et des fournitures (artistiques) de bureau. Tous ces produits sont souvent conçus pour les enfants, mais exclus du champ d'application de la directive.

La directive européenne sur la sécurité des jouets devrait couvrir dans son champ d'application tous les articles ressemblant à des jouets (accessoires de sport et d'art ou fournitures pour cheveux conçus et utilisés par les enfants comme des jouets). En outre, toutes les substances chimiques organiques persistantes et les perturbateurs endocriniens doivent faire l'objet d'une restriction sans dérogation, comme dans les produits électroniques.

**" Objectif de la Commission européenne : Intégrer dans la directive des valeurs limites pour les substances chimiques actuellement fixées dans d'autres législations et qui visent à assurer la sécurité des jouets tout comme la directive, ou unifier la manière dont ces limites sont exprimées. "**

Dans le cas de l'intégration des valeurs limites actuellement fixées dans d'autres législations, nous plaidons pour les mesures les plus strictes proposées. Les enfants font partie des groupes les plus vulnérables de la société et la directive européenne sur la sécurité des jouets doit refléter ce fait.

Toutes les valeurs seuils doivent être basées sur la concentration totale de substances chimiques dans le produit.

## Nos recommandations

- L'extension de la directive européenne sur la sécurité des jouets devrait permettre l'interdiction automatique de tous les produits chimiques persistants, bioaccumulatifs (PBT ou vPvB) et perturbateurs endocriniens dans tous les produits couverts par la directive. Une approche par classe permettant d'interdire les retardateurs de flamme bromés, les substances per- et polyfluoroalkyles, les paraffines chlorées et les phtalates en tant que groupes devrait être appliquée.
- Les dérogations actuelles et futures aux interdictions totales concernant certaines substances devraient être éliminées car elles couvrent souvent les applications les plus utilisées.
- Les matériaux problématiques (c'est-à-dire le PVC) exigeant l'application de divers additifs aux propriétés persistantes, bioaccumulatives (PBT ou vPvB) et perturbatrices endocriniennes devraient également être couverts par la directive.
- Les mêmes normes devraient être appliquées aux articles fabriqués à partir de matériaux vierges et recyclés.
- Nous estimons qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques et en application du principe de précaution, les nanomatériaux soient être strictement interdits dans les jouets, que leur ajout soit intentionnel ou non, et qu'ils soient ajoutés ou non en vue d'apporter une nouvelle fonctionnalité.